

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 12 mai 2022

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les élections législatives auront lieu le 12 juin 2022 et, en cas de second tour, le 19 juin 2022.

Les déclarations de candidature, obligatoires pour chaque tour de scrutin, **doivent être déposées** à la préfecture de Côte d'Or, au bureau des élections et de la réglementation, Cité administrative Dampierre – 6 rue Chancelier de l'Hospital à Dijon aux dates et heures suivantes :

POUR LE PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

**du lundi 16 mai au jeudi 19 mai 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le vendredi 20 mai 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement après avoir pris rendez-vous en téléphonant à l'un des numéros suivants : **03 80 44 65 42 ou 03 80 44 65 36**

À l'issue du délai de dépôt des candidatures le vendredi 20 mai 2022 à 18H30 aura lieu en salle ERIGNAC de la Cité Dampierre le tirage au sort par circonscription pour l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage. Les candidats ou leurs représentants peuvent assister au tirage au sort.

EN CAS DE SECOND TOUR DE SCRUTIN :

**le lundi 13 juin de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ;
et le mardi 14 juin de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00**

Les déclarations de candidature doivent être déposées personnellement par le candidat ou par son remplaçant, sans qu'il soit possible de désigner un mandataire à cet effet.

Toutes les informations utiles sur la constitution du dossier et les documents, sont disponibles en ligne (cf. mémento à l'usage des candidats) :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/candidatures-a9991.html>